RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Juillet, août et septembre 2023

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité (S)
Rencontre avec des collaborateurs externes	2023-06-19	5	43.16

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.